



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

4/26/2017

SECTION I - IDENTIFICATION

Identificateur de produit

FOLK ART SHINY PEINTURE ACRYLIQUE BRILLANT POUR ARTISANAT

Renseignements concernant le fabricant

Plaid Enterprises, Inc. 3225 Westech Drive
Norcross, GA 30092
Téléphone: 1-678-291-8259
Numéro de télécopieur: 1-678-291-8363
Email: htrundle@PlaidOnline.Com

Pour les urgences en matière de transport uniquement, appeler: 770-630-0380

Pour les urgences en matière de santé, appeler le Centre Antipoison: 1-800-222-1222

SECTION II - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conformément au paragraphe (d) de la norme 29 CFR 1910.1200.

Il n'y a pas d'éléments d'étiquetage dans le SGH.

VOIES PRIMAIRES DE PÉNÉTRATION: INHALATION, INGESTION, YEUX, PEAU

EFFETS ET SYMPTÔMES D'UNE EXPOSITION AIGUË: AUCUN PRÉVU

EFFETS ET SYMPTÔMES DE L'EXPOSITION CHRONIQUE : AUCUN PRÉVU

LISTE DE SUBSTANCES CARCINOGÈNES: NTP: **NON** IARC: **NON** OSHA: **NON**

VOIR SECTION III POUR LES COMPOSANTS CONCERNÉS

CONDITIONS MÉDICALES HABITUELLEMENT AGGRAVÉES PAR UNE EXPOSITION EXCESSIVE À CE PRODUIT: AUCUNE

SECTION III - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Ingrédients dangereux</u>	<u># CAS/EC</u>	<u>PEL/TLV (MG/M#)</u>	<u>Max % Poids</u>	<u>NTP</u>	<u>IARC</u>
Aucun					

SECTION IV - PREMIERS SOINS

PREMIERS SECOURS: AUCUN N'EST REQUIS. AUCUN EFFET AIGU SUR LA SANTÉ N'EST ATTENDU.

SECTION V - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR (MÉTHODE): N/A TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION: N/A
LIMITE D'EXPLOSIBILITÉ DANS L'AIR (% EN VOLUME): NON EXPLOSIF
MOYENS D'EXTINCTION: AUCUN MOYEN SPÉCIAL N'EST REQUIS
PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE: AUCUNE PROCÉDURE SPÉCIALE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE N'EST REQUISE
RISQUES PARTICULIERS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION: NON COMBUSTIBLE

SECTION VI - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT DU PRODUIT: Nettoyer conformément à toutes les réglementations applicables. Absorber le produit répandu avec un matériau absorbant non combustible. Pour l'élimination des déchets, voir la section XIII.

SECTION VII – MANUTENTION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PENDANT LA MANUTENTION ET LE STOCKAGE: Les bonnes pratiques d'hygiène industrielle exigent que l'exposition soit maintenue en dessous de la VLE. On réussit normalement à atteindre ces objectifs grâce à l'aide d'une ventilation adéquate. Lorsque l'exposition ne peut être contrôlée de cette manière, une protection respiratoire individuelle doit être utilisée.

SECTION VIII - CONTRÔLES D'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION RESPIRATOIRE ET VENTILATION SPÉCIALE: AUCUNE N'EST REQUISE.
AUTRES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION (GANTS, LUNETTES, ETC.): AUCUN N'EST REQUIS
PRATIQUES DE TRAVAIL/HYGIÈNE: AUCUN N'EST REQUIS
MESURES D'INGÉNIERIE: AUCUNE N'EST REQUISE

SECTION IX - PROPRIÉTÉS CHIMIQUES ET PHYSIQUES

POINT D'ÉBULLITION: N/A	POINT DE FUSION: N/A
TENSION DE VAPEUR: N/A	
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1): N/A	DENSITÉ RELATIVE: N/A
SOLUBILITÉ DANS L'EAU: N/A	RÉACTIVITÉ DANS L'EAU: NON RÉACTIF

SECTION X – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

PRODUITS DE POLYMÉRISATION DANGEREUX: N/A
STABILITÉ: CONDITIONS STABLES À ÉVITER: N/A
INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER): N/A
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: N/A

SECTION XI - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

EFFETS AIGUS LIÉS À L'UTILISATION DE CE MATÉRIEL: AUCUN PRÉVU
La DL50 totale est de 17503 mg/kg.
La CL50 totale est de 15460 mg/mètre cube.
Ce produit n'est pas considéré comme un cancérigène humain connu ou suspecté par le NTP, le CIRC ou l'OSHA (voir section III).

SECTION XII - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

AUCUN EFFET NOCIF CONNU AUTRE QUE CEUX ASSOCIÉS AUX SOLIDES INERTES EN SUSPENSION DANS L'EAU.

SECTION XIII - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

CLASSE DE DANGER RCRA (40 CFR 261): CE PRODUIT N'EST PAS CLASSÉ COMME UN DÉCHET DANGEREUX.
MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS: ÉLIMINER CONFORMÉMENT AUX RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES, NATIONALES ET LOCALES.

SECTION XIV - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

RÈGLEMENT DU DÉPARTEMENT DES TRANSPORTS (DOT) DES ÉTATS-UNIS (49 CFR 172.101): CE PRODUIT N'EST PAS CLASSÉ COMME DANGEREUX SELON LA RÉGLEMENTATION CFR 172.101.

SECTION XV - INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

LE CONTENU DE LA PRÉSENTE FDS EST CONFORME AUX NORMES DE COMMUNICATION DES RISQUES DE L'OSHA 29 CFR 1910.1200

LISTES DE PRODUITS CHIMIQUES EPA SARA TITRE III:
SECTION 302.4 SUBSTANCES EXTRÊMEMENT DANGEREUSES (40 CFR 355):
AUCUNE

SECTION 313 PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES (40 CFR 372):
AUCUN

RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE

CLASSIFICATION CANADIENNE SIMDUT: CE PRODUIT EST UN PRODUIT CONTRÔLÉ DANS LE CADRE DU SYSTÈME CANADIEN D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES SUR LE LIEU DE TRAVAIL. IL CONTIENT LES SUIVANTES SUBSTANCES TOXIQUES OU TRÈS TOXIQUES:
AUCUN

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LA CONFORMITÉ DE L'ÉTAT:

CE PRODUIT CONTIENT LE(S) PRODUIT(S) CHIMIQUE(S) SUIVANT(S) RÉPERTORIÉ(S) DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA LOI SUR LE DROIT DE SAVOIR DES TRAVAILLEURS ET DE LA COMMUNAUTÉ DU NEW JERSEY:
AUCUN

CE PRODUIT CONTIENT LE(S) PRODUIT(S) CHIMIQUE(S) SUIVANT(S) DEVANT ÊTRE NOTIFIÉ(S) À L'ÉTAT DE WASHINGTON EN VERTU DE LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DES PRODUITS POUR ENFANTS (CHILDREN'S SAFE PRODUCTS ACT):
AUCUN

CE PRODUIT CONTIENT LE(S) PRODUIT(S) CHIMIQUE(S) SUIVANT(S) RÉPERTORIÉ(S) SUR LA LISTE DES SUBSTANCES TOXIQUES DE LA FLORIDE:
AUCUN

CE PRODUIT CONTIENT LE(S) PRODUIT(S) CHIMIQUE(S) SUIVANT(S) RÉPERTORIÉ(S) SUR LA LISTE DES PRODUITS CHIMIQUES TOXIQUES NÉCESSITANT UNE INTERVENTION PRIORITAIRE DANS LE MAINE:
AUCUN

CE PRODUIT CONTIENT LES SUBSTANCES CHIMIQUES SUIVANTES, CONSIDÉRÉES PAR LE VERMONT COMME TRÈS PRÉOCCUPANTES POUR LES ENFANTS:
AUCUN

CE PRODUIT CONTIENT LE(S) PRODUIT(S) CHIMIQUE(S) SUIVANT(S) FIGURANT SUR LA LISTE DES SUBSTANCES DANGEREUSES DU MASSACHUSETTS:
Noir de carbone

CE PRODUIT CONTIENT LE(S) PRODUIT(S) CHIMIQUE(S) SUIVANT(S) INSCRIT(S) AU REGISTRE DES MATÉRIAUX CRITIQUES DU MICHIGAN:
AUCUN

CE PRODUIT CONTIENT LE(S) PRODUIT(S) CHIMIQUE(S) SUIVANT(S) FIGURANT SUR LA LISTE DES SUBSTANCES DANGEREUSES DU MINNESOTA:
Noir de carbone

CE PRODUIT CONTIENT LE(S) PRODUIT(S) CHIMIQUE(S) SUIVANT(S) FIGURANT SUR LA LISTE DES SUBSTANCES DANGEREUSES DE LA PENNSYLVANIE:
Noir de carbone

Conformément à la réglementation de la CPSC sur les produits de consommation (16CFR1500.3 et 150014), ce produit doit porter l'étiquetage suivant concernant les risques aigus et chroniques:

AUCUN

SECTION XVI - AUTRE INFORMATION

Clause de non-responsabilité: Nous estimons que les déclarations, les informations techniques et les recommandations contenues dans le présent document sont fiables, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à ce matériel spécifique tel qu'il est fourni. Elles peuvent ne pas être valables pour ce matériau s'il est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer de l'adéquation et de l'exhaustivité de ces informations pour l'usage particulier qu'il en fait.

DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION: 04/24/2017

Préparé par Duke OEM Toxicology

INFORMATION SUR LES COULEURS

CETTE FDS S'APPLIQUE AUX COULEURS SUIVANTES QUI SONT ASSOCIÉES À DES INGRÉDIENTS DANGEREUX ET/OU NON DANGEREUX

Couleur du produit	SKU	Ingrédients dangereux
2700 BLANC OSIER		(AUCUN)
2701 MAGENTA		(AUCUN)
2702 ROUGE MACHINE		(AUCUN)
2703 ORANGE PUR		(AUCUN)
2704 LIN		(AUCUN)
2705 SIROP D'ÉRABLE		(AUCUN)
2706 CRÈME ANGLAISE		(AUCUN)
2707 VERT GAZON		(AUCUN)
2708 VERGER DE POMMIERS		(AUCUN)
2709 BROUSSAILLE		(AUCUN)
2710 CIEL CALYPSO		(AUCUN)
2711 BLEU OUTREMER		(AUCUN)
2712 CIEL DE NUIT		(AUCUN)
2713 PRUNE SUCRÉE		(AUCUN)
2714 VIOLET PENSÉE		(AUCUN)
2715 RÉGLISSE		(AUCUN)
1668 GRIS MOYEN		(AUCUN)
1669 ROSE VIF		(AUCUN)
1670 BLEU CAÏMAN		(AUCUN)

MARQUES DE FABRIQUE

CETTE FDS S'APPLIQUE AUX MARQUES DE FABRIQUE SUIVANTES

Marque de fabrique

FOLK ART SHINY